

HIGH COMMISSION FOR

THE REPUBLIC OF CAMEROON
Peace*Work*Fatherland

Service Culturel

HAUT-COMMISSARIAT POUR LA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix*Travail*Patrie

Cultural Service

170 Clemow Avenue Ottawa
K1S 2B4 CANADA
Tel: (613) 238 7598
Fax: (613) 238 4318

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXEMPTION

(Pour la session d'Automne 2012, étudiants inscrits à un programme de Maîtrise)

(Seulement pour les étudiants camerounais des établissements d'enseignement supérieur de la province du Québec, inscrits à un programme de Maîtrise)

A retourner le 20 avril 2012 au plus tard.

Nom et prénom de l'étudiant(e) :
Nationalité :
Date et lieu de naissance :
Province d'origine :

Vos adresse et numéro de téléphone au Canada :
.....

Adresse et numéro de téléphone de l'établissement fréquenté :
.....

Programme d'études :

- Nom du programme :
- Nombre de sessions déjà passées dans le programme :
- Date de début du programme :
- Session probable de la fin du programme :
- Session à partir de laquelle vous sollicitez l'exemption :

Êtes-vous boursier ? | _____ | Si oui de quel organisme ? :

...1/3...

Email: service_culturel@rogers.com

Web site: www.hc-cameroon-ottawa.org

Curriculum Studiorum :

Année académique ou session	Programme d'études	Résultats (ou nombre de crédits)	Etablissement

Signature

Date.....

Joindre :

- Photocopie de la Carte Consulaire;
- Photocopie certifiée conforme à l'original du permis de séjour;
- Une attestation d'inscription à la session d'hiver 2012 ou une attestation d'inscription/admission pour la session d'automne 2012 (délivrée et signée par le régistariat ; il ne s'agit en aucun cas du bulletin cumulatif de notes);
- Photocopie du relevé de notes du Baccalauréat camerounais (candidature études du premier cycle) ou photocopie du bulletin cumulatif actualisé des notes (pour tout candidat ayant complété au moins une session d'études universitaires) ;
- Un mandat lettre de \$8 au bénéfice du Haut Commissariat pour la République du Cameroun à Ottawa;
- Tous les différents formulaires exigés (formulaire 1 et formulaire 2).

N.B. :

- 1 - Pour des raisons de sélection des candidats, les dossiers incomplets ou arrivés en retard ne seront pas traités.
- 2 - Chaque bénéficiaire d'une exemption est tenu de faire parvenir au Service Culturel à la fin chaque session, ses résultats scolaires faute de quoi, il peut voir son exemption suspendue ou retirée.
- 3 - L'exemption n'est accordée que pour un programme d'études et pour la durée normale dudit programme.
- 4 - Tout changement de filière d'études ou d'établissement doit requérir l'aval préalable des autorités camerounaises si vous bénéficiez de l'exemption aux mêmes dates que pour une demande d'exemption; faute de quoi, elle vous est retirée.

**ANNEXE au FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR L'ATTRIBUTION
DE BOURSES D'EXEMPTION DES DROITS
DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES**

Les informations ci-dessous sont requises en vertu de l'Entente coopération dans les domaines de l'éducation de la formation entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Cameroun conclue le *14 novembre 2002* concernant l'attribution de bourses québécoises d'exemption des droits de scolarité à des étudiants camerounais.

IDENTIFICATION : Noms et prénoms (tels qu'écrits sur la demande d'admission à l'université) : _____ Date de naissance : _____ Nationalité : _____

ADRESSE AU QUÉBEC : N0. et Rue : _____ Ville : _____ Code Postal : _____ No. De téléphone : _____ No. De télécopieur : _____ Adresse électronique : _____ Si vous ne pouvez fournir une adresse fixe au Québec au moment de remplir ce formulaire, vous devrez la fournir dès votre installation en la transmettant à l'adresse ci-haut.
--

FORMATION AU QUÉBEC POUR LAQUELLE L'EXEMPTION EST DEMANDÉE Nom de l'établissement d'enseignement : _____ Nom complet du programme tel qu'il apparaît sur le formulaire de demande d'admission : _____ Niveau du programme d'études : Collégial : <input type="checkbox"/> Technique Universitaire : <input type="checkbox"/> Baccalauréat <input type="checkbox"/> Maîtrise <input type="checkbox"/> Doctorat Date de début de la formation : _____

En vertu des articles 64 et 65 de la *Loi québécoises sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q.,C.A-2.1), les catégories de personnes qui auront accès à ces renseignements sont celles qui sont responsables de la gestion du programme au ministère de l'Éducation. Ces renseignements seront communiqués à l'établissement d'enseignement que vous fréquentez pour la durée de vos études au Québec. À la fin de vos études, ces renseignements seront détruits conformément aux délais prévus dans la *Loi des archives*.

DÉCLARATION

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets.

SIGNATURE : _____ **DATE :** _____